

Luxembourg
 9, rue du Fort Elisabeth
 C. C. P. 313 24
 Boîte Postale 2415
 Luxembourg-Gare

Luxembourg, le 16.05.1983

C I R C U L A I R E
 à toutes les sections.

- Concerne:
- a) Corrections à apporter aux listes des abonnés au bulletin "les Sacrifiés".
 - b) Propositions des camarades méritoires pour le décernement du ruban en argent et du ruban en or.
 - c) Commande des cartes de membre.
 - d) Encaissement des cotisations et abonnements au bulletin par les sections et versement des parts dues à l'Association des EdF.

- ad a) Le comité central fut chargé par les délégués des sections réunis en assemblée générale de remédier à une situation intenable et qui résulte de la distribution d'un nombre exagéré de notre périodique "les Sacrifiés" à des personnes ou enrôlés de force qui ne payent pas d'abonnement. Pour réorganiser de fond en comble la distribution, les comités de section sont invités à faire parvenir dans un délai de trois semaines, délai qui prend cours à partir de la date de la distribution de la présente, ^{des listes} renseignant ceux de leurs membres par ordre alphabétique qui se sont acquittés de l'abonnement au bulletin par le paiement de 120 Fr. Les listes en question devront renseigner:
1. les noms et prénoms
 2. la rue et le numéro du domicile
 3. le code postal suivi de la localité où résident les abonnés et le cas échéant,
 4. la mention AT, lorsqu'il s'agit de membres fédérés à l'Amicale des Anciens de Tambow.

En outre, les sections sont invitées de communiquer au comité central avec les listes des abonnés au bulletin, les noms, prénoms, adresses complètes et les numéros de téléphone des président, secrétaire et caissier de la section.

Tous ces renseignements sont indispensables pour que la commission chargée des travaux, qui résultent de ce qui est exposé ci-devant, puisse décentement s'acquitter de sa tâche.

- ad b) Le comité central, dans sa réunion du 28 avril 1983, a décidé d'exiger des comités de section qu'ils présentent chaque fois pour le 1^{er} février de chaque année leurs propositions des camarades qui entrent en ligne de compte pour être décorés soit du ruban en argent, soit du ruban en or. La fixation et l'observation de cette date délai sont d'une nécessité absolue, puisque la commission pour le décernement des rubans doit avoir le moyen de siéger avant qu'elle présente ses propositions au comité cen-

tral. Cette mesure s'impose du fait que la fixation de la date à laquelle le congrès annuel a lieu dépend de la section organisatrice.

Il est rappelé, que chaque proposition faite par les comités de section, doit être appuyée d'un exposé succinct de l'activité, des mérites, etc... de la personne proposée pour être décoré du ruban.

- ad c) Les comités de section sont invités d'introduire leurs commandes de cartes-membre pour l'exercice suivant avant le 30 juin de chaque année.

Les commandes sont à adresser au caissier général, le camarade Emile NOEL, 1, rue de la Paix, 4770-Pétange.

- ad d) Pour permettre au caissier général une meilleure vue d'ensemble et une meilleure gestion des fonds de notre organisation, les comités de section doivent sans faute verser les cotisations dues à l'Association et à la Fédération (30 Fr.), ainsi que les abonnements au bulletin "Les Sacrifiés" au plus tard pour le 28 février de chaque année.

La mesure ad c) est introduite afin de laisser assez de temps aux comités de section pour qu'ils puissent procéder en leur temps tant à l'encaissement qu'à l'acquittement des cotisations dues à la caisse générale.

Toutes ces directives sont émises pour garantir à l'avenir une gestion coulante des affaires administratives de notre Association.

Le Comité Central.



Jos Weirich
Président